

Exemple de justificatif de remboursement Tiers Garant pour prestations supplémentaires LCA du médecin agréé

Ci-dessous, vous trouvez un exemple de facturation des honoraires qui s'appuie sur le formulaire XML 4.5 édité par les partenaires de la santé (hôpitaux, médecins, assureurs) regroupés au sein du Forum Daten Austausch (<https://www.forum-datenaustausch.ch/fr/>). Ce format n'est naturellement qu'une des multiples options qui s'offre aux prestataires pour la rédaction de leurs factures.

Les données indiquées et commentées ci-dessous doivent être livrées de manière transparente, afin que la facture puisse être reconnue comme concernant exclusivement des prestations supplémentaires LCA du médecin agréé.

La liste de prestations et codes tarifaires est une aide fournie à titre d'exemple. Elle n'est pas exhaustive. D'autres prestations peuvent être examinées.

Justificatif de remboursement

Release 4.5G/fr

Document	Identification	1472724954 - 01.09.2016 12:15:54		Page: 1
Auteur facture	N° GLN(B)	2011234567890	Biller AG - Abteilung Inkasso	Tel: 061 956 99 00
	N° RCC(B)	H121111	Billenweg 128 - 4414 Frenkendorf	Fax: 061 956 99 10
Four. de prestations	N° GLN(P)	7634567890111	Frau Dr. med. Patricia Ärztin	Tel: 061 956 99 00
	N° RCC(P)	P123456	Arztgasse 17b5 - 4000 Basel	Fax: 061 956 99 10
Patient	Nom	Muster	N° GLN	
	Prénom	Petra		
	Rue	Musterstrasse 5		
	NPA	7304		
	Localité	Maiefeld		
	Date de naissance	28.02.1984	Herr	
	Sexe	F	Xaver Garant	
	Date cas	27.08.2016	Garantenallee 12	
	N° cas	123456-6789	7300 Chur	
	N° AVS	123.45.678.901		
	N° Cada	12345678901234567890		
	N° assuré	123.45.678-012		
	Canton	BS		
	Copie de facture	non		
	Type de remb.	TG	Date/N° GaPrCh	26.06.2016 / 23_45.01
	Lol	LAMal	Date/N° facture	27.08.2016 / 2009_01:001
	Traitement	15.08.2016 - 27.08.2016	Date/N° rappel	
	Type traitement	ambulatoire		
	Motif traitement	Grossesse	Debut 13e SG	03.10.2016
	N°/Nom entreprise	CHE108.791.452	Arbeitgeber AG - R&D - Arbeitsplatz 3-5 - 4410 Liestal	
	Rôle/localité	Médecin - Cabinet médical - Praxisgemeinschaft am Rain		
Mandataire	N° GLN/N° RCC	2034567890333 / R234567 Dr. med. Herbert Ueberweiser - Referrenstrasse 11 - 5000 Aarau		
Diagnostic	Contract	A1; B2 - A1 Text		
Liste GLN		1/7634567890111 2/7634567890333		
Commentaire		Lorem Ipsum per nostra mi fune torectum mikonstra.diloru si ilmus mer fin per od per nostra mi fune torectum mi konstradiloru si ilmus mer fin itoirectum mi konstradiloruko.		

Date	Tarif	Code	Code réf.	Sé	Có	Quantité	Pt PM/Prix	f PM	Vpt PM	Pt PT	f PT	Vpt PT	ER PM	Montant
15.08.2016	001	00.0010		1		1.00	9.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1210	15.81
Consultation, première période de 5 min (consultation de base)														
An optional comment line per service record, that might be longer than 1 line														
15.08.2016	001	00.0020	00.0010	1		1.00	9.57	1.00	0.89	8.19	1.00	0.89	1210	15.81

Loi	LCA
Type de traitement	Stationnaire
Liste GLN	1/00000000 = médecin agréé responsable du cas ou autre médecin facturant 2/00000000 = autre médecin pour lequel la facturation est établie par le médecin responsable du cas (assistant, anesthésiste)
Commentaire	« Les montants facturés correspondent aux prestations dépassant les prestations d'assurance obligatoire. »
Tarif	930

Code	02.05.01	Ligne 1 : Prestations médicales forfaitaires variables G1 Ligne 2 : Libre choix du médecin en charge du cas. Le médecin choisi comme étant en charge du cas assure personnellement l'opération et/ou le traitement.
	02.05.02	Ligne 1 : Prestations médicales forfaitaires variables G2 Ligne 2 : Disponibilité permanente par téléphone du médecin en charge du cas pour le patient pendant son séjour à la clinique (en journée, en soirée et la nuit).
	02.05.03	Ligne 1 : Prestations médicales forfaitaires variables G3 Ligne 2 : Libre choix de la date de l'opération (sauf si un moment précis est nécessaire pour des raisons médicales).
	02.05.04	Ligne 1 : Prestations médicales forfaitaires variables G4 Ligne 2 : Consilium (y compris rapport écrit). Le médecin choisi comme étant en charge du cas choisit personnellement, en consultation avec le patient, les médecins participant au processus de traitement, qui doivent avoir la qualification d'un spécialiste avec titre FMH. Ces médecins assurent également le traitement personnellement.
	02.05.05	Ligne 1 : Prestations médicales forfaitaires variables G5 Ligne 2 : Libre choix de l'anesthésiste. L'anesthésiste choisi assure personnellement la prise en charge avant, pendant et après l'opération.
	02.05.06	Ligne 1 : Prestations médicales forfaitaires variables G6 Ligne 2 : Assistance opératoire par un chirurgien avec titre FMH : 2e opérateur. Le médecin choisi comme étant en charge du cas choisit personnellement, en consultation avec le patient, l'assistance opératoire.
	02.05.07	Ligne 1 : Prestations médicales forfaitaires variables G7 Ligne 2 : Assistance opératoire par un chirurgien avec titre FMH : 3e opérateur. Le médecin choisi comme étant en charge du cas choisit personnellement, en consultation avec le patient, l'assistance opératoire.

NB Les chiffres tarifaires 02.05.04 à 02.05.07 sont facturables soit par le médecin responsable du cas pour le compte des autres médecins intervenant, soit par les autres médecins intervenant pour eux-mêmes

Titre FMH = Titre FMH (médecins avec diplôme suisse) ou équivalent (pour les médecins avec diplôme étranger reconnu)